

MODALITÉS DE SÉLECTION 2022/2023 PLONGEON

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition de la directrice des équipes de France. La liste des plongeurs(ses) sélectionnés(es) en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité directeur de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute plongeuse ou tout plongeur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

A ce titre, le Directeur Technique National, en lien avec la directrice des équipes de France, se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter à tout moment de la saison la sélection d'un(e) plongeur(se) ayant réalisé ou non les critères après examen du projet de l'athlète, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.

La participation aux compétitions / meetings internationaux (hors compétitions de références) des plongeurs s'entraînant à l'étranger pourra se faire à partir des compétitions de leur pays d'accueil.

Les performances de la saison 2021/2022 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2022/2023.

Les sélections seront validées par le DTN et soumises à l'approbation du Comité Directeur de la FFN.

La situation sanitaire due à la COVID 19 pourra entraîner des modifications du calendrier.

MODALITÉS DE SÉLECTION JEUNES

CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

Compétitions internationales

- 27 au 30 avril Dresde, Allemagne
- 04 au 07 mai 2023 Bergen Open Diving Compétition (Suède)
- Octobre, Décembre 2023. Meeting ?

Compétition de référence :

- 6 au 12 Août 2023 Championnats d'Europe Juniors (?)

II – SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS

1. Compétitions Internationales

L'objectif des compétitions internationales est de permettre aux plongeurs de se préparer aux compétitions de référence.

Les participations aux compétitions internationales et aux stages se feront à partir des compétitions sélectives ci-dessous :

- Meeting fédéral – Fev / mars 2023 (?) ou à défaut épreuve de sélection (INSEP)
- Championnats de France 16, 17 et 18 Juin 2023 (Strasbourg)

Les minimas de points requis pour les meetings jeunes sont les suivants :

	Catégorie	1M	3M	HV	3M SYNCHRO
Filles	A	315	325	285	205
	B	255	265	235	
Garçons	A	385	415	365	235
	B	315	355	295	

Pour les épreuves de haut Vol et de plongeon synchronisé, dans le cas où le meeting fédéral ne serait pas doté d'une structure adéquate, une épreuve de sélection pourra être mise en place sur l'INSEP et Montreuil entre Février et avril 2023.

Le nombre de plongeurs sélectionnés pour une compétition internationale sera limité à deux par épreuve (les deux premiers). Toutefois, un troisième plongeur pourra être

sélectionné, sauf disposition spéciale prévue par l'organisateur de la compétition internationale, à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis pour une compétition de référence.

Pour les épreuves synchronisées, au moins un des deux plongeurs devra obligatoirement être sélectionné à titre individuel en plus d'avoir réalisé les minimas de points exigés ci-dessus pour les épreuves synchronisées. Dans le cas où plusieurs plongeurs auraient satisfait aux critères de sélections, la priorité sera donnée à la performance réalisée sur la compétition qualificative la plus proche de la compétition internationale.

2. Compétitions de référence (Championnats d'Europe Juniors)

Trois configurations permettent de se qualifier aux compétitions de référence.

Les critères et épreuves de sélections sont (par ordre de priorité) :

- Être sélectionné en Équipe de France Séniors sur une compétition de référence ;
- Ou réaliser les minimas de points lors des compétitions internationales ;
- Ou réaliser les minimas de points lors des championnats de France (Juin).

Les minimas de points requis pour les championnats d'Europe juniors sont les suivants :

	Catégorie	1M	3M	HV	3M SYNCHRO
Filles	A	330	340	300	220
	B	270	280	250	
Garçons	A	400	430	380	250
	B	330	370	310	

MODALITÉS DE SÉLECTION SÉNIORS

CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

Compétitions intermédiaires de préparation (À ce jour, le calendrier des compétitions World Aquatics n'est pas encore diffusé ni établi)

- de Février à Mai 2023
- de Octobre à Décembre

Circuit World Aquatics
Meeting de préparation ?

Compétitions de référence :

- du 22 juin au 28 juillet 2023
- du 16 au 22 Juillet 2023

Jeux Européens (Krakow -Pologne)
Championnats de Monde (Fukuoka)

Universiades :

- Du 29 juin au 07 Juillet

Universiades (Chengdu – Chine)

II – SÉLECTION POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES

1. Compétitions Internationales

L'objectif des compétitions internationales est de permettre aux plongeurs de se préparer aux compétitions de référence.

Les sélections aux compétitions internationales et aux stages se feront à partir :

- D'un regroupement d'une journée, organisé à l'INSEP et Montreuil (Février à mars 2023).
- D'un regroupement de plusieurs jours qui aura lieu en mai 2023.

Les critères de sélections retenus seront les suivants :

- La régularité dans l'exécution des plongeurs ;
- La perspective d'évolution des plongeurs par rapport à leurs qualités physiques et techniques ;
- La qualité et le niveau de la série de plongeurs présentée au regard des compétitions internationales ciblées ;
- La prise en compte du niveau et de la marge de progression du plongeur ;
- La capacité du plongeur à accéder à un top 12 de la compétition internationale à laquelle il participe.

Le nombre de plongeurs sélectionnés pour une compétition internationale sera limité à deux par épreuve (les deux premiers). Toutefois un troisième plongeur pourra être sélectionné, sauf disposition spéciale prévue par l'organisateur de la compétition internationale, à condition d'avoir réalisé, lors d'un regroupement, les minimas de points requis pour une compétition de référence (voir tableau dans le point 2).

A la suite des épreuves sélectives un cercle de compétence se réunira pour déterminer le(s) plongeur (s) sélectionné(s) pour les meeting internationaux.

2. Compétitions de référence (championnats d'Europe et du Monde)

Trois configurations permettent de se qualifier aux compétitions de référence.

Les critères de sélections sont (par ordre de priorité) :

- **Circuit World Aquatics** : Faire un TOP 3.
- **Regroupement Mai 2023**

Par ordre de priorité :

- Réaliser une moyenne égale ou supérieure aux minimas de points prenant en compte toutes les séries du regroupement sauf celle dont le total de points sera le moins élevé.
- Réaliser au moins deux fois les minimas de points (sur les quatre séries présentées) lors du regroupement de mai.
- **Compétitions World Aquatics** : Réaliser au moins une fois les minimas de points lors des compétitions internationales.

Les minimas de points requis pour les championnats d'Europe et du Monde sont les suivants :

	Championnats d'Europe			Championnats du Monde		
	1M	3M	10M	1M	3M	10M
Homme	330	360	370	350	380	380
Femme	230	255	250	240	260	280

3. Universiades

Le nombre de plongeurs sélectionnés pour les universiades est de quatre : deux filles et deux garçons. Seront sélectionnés en priorité les plongeurs participant à la fois à une

II – SÉLECTION POUR LES ÉPREUVES SYNCHRONISÉES

Pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024, en tant que pays hôte, une équipe française pourra être qualifiée sans passer par les épreuves de qualification dans chacune des épreuves de plongeon synchronisé. Cette disposition amène à considérer les épreuves de plongeon synchronisé différemment des épreuves individuelles.

De ce fait, les équipes « synchro » seront qualifiées pour les compétitions de référence, sans minima de points.

Seront proposées à la sélection les équipes ayant la capacité de présenter une série de plongeurs conforme aux attentes internationales (qualité d'exécution et degré de difficulté de la série). La réalisation préalable de minima de points ne sera pas requise pour ces épreuves.

Les paires de synchros seront désignées après le regroupement de mai. Les plongeurs devront obligatoirement prendre part à ce regroupement en présentant une série de plongeurs synchronisés à 3M ou une série individuelle à 10M (avec au moins quatre plongeurs dont les coefficients correspondent à une série de compétition internationale de 10M synchro).

Pour les épreuves du Team Event ou Synchro Mixte, le choix des équipes se fera en fonction des plongeurs sélectionnés et de la meilleure combinaison à performer sur la compétition.

La perspective d'évolution des plongeurs par rapport à leurs qualités physiques et techniques ;

- La qualité et le niveau des plongeurs présentés au regard des compétitions internationales ciblées ;
 - La prise en compte du niveau et de la marge de progression du plongeur.
- Étapes 3 : Les plongeurs sélectionnés à l'étape 2 partiront en stage à l'étranger avec des mises en situations identiques à celles des compétitions pour lesquelles ils souhaitent se qualifier. A l'issue de ce stage, le plongeur devra produire sa série de compétition qui sera notée. La performance produite devra montrer le potentiel du plongeur à accéder à un top 8 de la compétition ciblée pour être qualifié en équipe de France.